

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18
Pouvoir : 5
Absents : 4

Date de la convocation : 14/03/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHABOT Marie-Line, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE
RENAUD Didier représenté par C INGRASSIA
ROYER Freddy représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte.

Secrétaire de séance : Lydie BIANCO

DELIBÉRATION N° 64

RAPPORTEUR : Dominique GAUTHIER

OBJET : IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UN PARC SOLAIRE – SECTEUR DU CHAMPS DES GROS CHILLOUX – AUTORISATION DONNÉE À MME LA MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES AVEC LA SOCIÉTÉ URBA 186

Le 13 avril 2017, un bail emphytéotique sous conditions suspensives est intervenu entre la Commune et la société URBA 186 sur un ensemble de parcelles situé au lieu-dit Les Champs des Gros Chilloux en vue de l'implantation éventuelle d'une centrale photovoltaïque destinée à produire de l'énergie électrique.

La naissance des effets du bail est subordonnée à la réalisation d'un ensemble de conditions suspensives dans un délai prévu par le présent bail :

- condition suspensive 1 : l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section AZ 52 et 53 dans un délai de 6 mois à compter de la signature du bail. La Commune n'ayant pu se rendre propriétaire de ces parcelles, URBA 186 a décidé de les exclure de l'assiette du projet. Il est donc convenu de supprimer cette condition suspensive.

- conditions suspensives 2 à 6 : la délivrance de l'état hypothécaire, l'obtention d'un financement bancaire, l'obtention des autorisations d'urbanisme, l'obtention des autorisations administratives pour l'exploitation de la centrale (PTF + contrat consenti par l'Etat) et l'obtention de l'ensemble des servitudes et droits d'accès au site dans un délai de 24 mois à compter de la signature du bail.

Le délai de 24 mois étant trop court, il est convenu de le proroger.

L'avenant au bail porte ainsi sur la suppression de la condition suspensive 1 liée à l'acquisition des deux parcelles susmentionnées, d'une part, et sur la prorogation du délai de réalisation des autres conditions 2 à 6 jusqu'au 13 décembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal **d'autoriser Mme la maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique ci-annexé avec la société URBA 186 et toutes pièces relatives à ce dossier.**

VU l'article L.2241-1 du code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU les articles L.451-1 à L.451-13 du code rural et de la pêche maritime, relatifs au bail emphytéotique de droit commun,

VU le bail emphytéotique intervenu le 13 avril 2017 entre la commune de NAINTRÉ et la société URBA 186 sur un ensemble de parcelles situé au lieu-dit Les Champs des Gros Chilloux en vue de l'implantation éventuelle d'une centrale photovoltaïque destinée à produire de l'énergie électrique,

Considérant, au vu de l'avancée de projet, de supprimer une condition suspensive et de modifier le délai de réalisation des autres conditions suspensives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique sous conditions suspensives ci-annexé avec la société URBA 186, pour le projet photovoltaïque susvisé.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

